

Délibération n° 2025-09-31

**Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'association
Résonansemble**

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND, Madame Virginie DEMARS, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Excusé-e-s :

Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur Mamadou DISSA, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Monsieur IMBERT Philippe, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Mesdames, Messieurs,

Résonansemble est une association dont les missions sont :

- Rompre la solitude en créant des moments de partage autour de la musique ;
- Créer du lien social entre les artistes et les résidents ;
- Alléger les souffrances, l'anxiété et le stress grâce à la musique.

Elle propose de la médiation musicale dans différents types de structures (hôpitaux, établissements médico-sociaux), par le biais d'interventions régulières, une fois par mois, sur une durée de 45 minutes à 1 heure.

Ce sont des musiciens professionnels et/ou des bénévoles de différents niveaux qui interviennent.

L'objectif est de créer du lien et de l'échange pour sortir de l'isolement, mais aussi de favoriser le bien-être et l'apaisement.

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat entre Résonansemble et le CCAS de Villeurbanne pour des interventions de médiation musicale au sein de l'EHPAD Camille Claudel, bénévolement, à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de un an, soit jusqu'en septembre 2026.

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir :
AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe, ainsi
que tout document s'y afférant.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 2 octobre 2025
Le Président
Cédric Van Styvendael

